**MAIRIE DE L’EPINE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 26 mai 2020.**

**PRESENTS :**

**Mmes PECH-RABASSE Martine, PUIG Marie-Elise, RICHAUD Marie-Christine, VIAL Violette**

**MM ALLIER Jérémy, AUBERIC André, BONFILS Lucien, DELAUP Luc, GERMAIN Patrick,**

**LOUIS-PALLUEL Alain, MEYNAUD Damien**

Monsieur Luc DELAUP remercie les conseillers municipaux de leur présence à cette première séance d’installation et d’élection du Maire et des Adjoints. Il déclare les 11 membres du conseil municipal présents installés dans leurs fonctions.

Monsieur Luc DELAUP cède la parole à Monsieur Alain LOUIS-PALLUEL, qui souhaite s’exprimer avant l’élection du Maire et des Adjoints ; peiné par la réaction de certaines personnes à son égard et par le résultat des élections municipales, il a pris la décision de ne pas se présenter au poste d’Adjoint au Maire.

**I ELECTION DU MAIRE**

Monsieur André AUBERIC, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, préside l’assemblée et procède à l’appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur Luc DELAUP présente sa candidature. Il est l’unique candidat à la fonction de Maire.

Suite au vote secret, Monsieur Luc DELAUP, est élu à l’unanimité et prend la présidence du Conseil.

**II DETERMINATION DU NOMBRE D’ADJOINTS A ELIRE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de fixer à 3 le nombre d’adjoints à élire.

**III ELECTION DU 1**er **ADJOINT**

M. Damien MEYNAUD est l’unique candidat.

M. Damien MEYNAUD est élu 1er adjoint par 8 voix pour et 3 bulletins blancs

**IV ELECTION DU 2ème ADJOINT**

Mme Violette VIAL est l’unique candidate.

Mme Violette VIAL est élue 2ème adjointe par 9 voix pour et 2 bulletins blancs

**V ELECTION DU 3ème ADJOINT**

Mme PECH - RABASSE est l’unique candidate.

Mme PECH - RABASSE est élue 3ème adjointe par 9 voix pour et 2 bulletins blanc

**VI ADRESSAGE COMMUNAL**

La fibre optique devrait être déployée sur le territoire communal avant l’année 2022. Pour permettre ce déploiement, un adressage communal complet est indispensable. La réalisation d’un plan d’adressage a pour objectif la définition d’adresses normalisées pour l’ensemble des voies de la commune et des bâtis, qui doivent se voir attribuer respectivement une dénomination et une numérotation. Au-delà de la fibre optique, l’adressage communal est un élément essentiel pour le bon fonctionnement de nombreux services (secours, prestations à domicile, fournisseurs d’énergie, G.P.S., recensement de la population, gestion des déchets, gestion de l’eau et de l’assainissement, notamment).

La communauté des Communes du Sisteronais-Buëch projette de mettre en place un service et une prestation d’adressage communal à moindre coût (environ 2 000 € pour notre commune), par le recrutement d’un géomaticien, qui serait chargé de réaliser l’adressage communal pour le compte de la trentaine de communes n’ayant pas encore réalisé celui-ci. Avant de développer les moyens nécessaires à la création de ce nouveau service intercommunal, le bureau communautaire a souhaité que les communes fassent connaître par écrit leur volonté ou pas de recourir à cette prestation de service d’adressage communal.

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette affaire.

Ouï l’exposé de Monsieur le maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité décide de s’engager à recourir au service intercommunal pour la réalisation d’un plan d’adressage complet.

**VII QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

* **PETIT ZINC :**

Suite à plusieurs demandes formulées par l’association, le conseil unanime décide :

- de maintenir le montant du loyer de l’appartement dit « de La Poste » à 321,50 €,

- de ne pas facturer les loyers de mai et de juin 2020 à l’Association « Le Petit Zinc de L’EPINE », ni celui

du mois de juillet 2020, si le café associatif ouvre début juillet.

- de donner son accord pour la pose d’une potence enseigne sur la porte d’entrée et le percement de la

dalle pour l’installation des fûts de bière

- En ce qui concerne le changement des menuiseries le conseil se prononcera ultérieurement.

* **AUBERGE :**

Le Maire rappelle à l’Assemblée :

- qu’en raison de la fermeture de l’Auberge communale depuis la mi-mars 2020, en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, il a décidé de ne pas émettre les titres de recettes correspondant aux loyers d’avril et de mai sur le Budget Annexe « Auberge ».

- qu’il a sollicité un report d’échéances d’emprunt auprès de la Caisse d’Epargne

- qu’une subvention exceptionnelle a été versée au Budget annexe « Auberge » pour augmenter la trésorerie de ce budget, suite à la décision du conseil municipal du 30 avril 2020.

- Le Maire propose à l’Assemblée de ne pas facturer le loyer du mois de juin aux gérants de la SASU « Auberge des Baronnies ».

- Entendu tout ceci et après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité : Prend bonne note de l’annulation des loyers de l’auberge d’avril et mai 2020 et décide de ne pas facturer le loyer du mois de juin aux gérants de la SASU « Auberge des Baronnies », afin de compenser la perte de recettes liée à la fermeture de l’établissement du 16 mars au 02 juin 2020 .

* **CDD ASSISTANCE POUR GESTES BARRIERE A L’ECOLE :**

Un C.D.D. a été signé avec Mme Julie MARCHAND, à raison de 2h30 par jour, il a démarré le 14 mai et se termine le 31 mai 2020.

Mme Marchand serait d’accord pour un renouvellement de son C.D.D. en juin, à raison d’1h00 le matin.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l’unanimité : Autorise le renouvellement du Contrat à Durée Déterminée de Mme Julie MARCHAND pour la période du 1er au 30 juin 2020, à raison de 1h00 par jour, soit une quotité de temps de travail de 4 heures hebdomadaires.

* **Creusage des fossés**

Le Maire informe l’Assemblée qu’un tour des chemins communaux a été fait avec l’agent

Franck RICHAUD, pour l’établissement de devis (environ 1,600 km).

Des devis seront demandés aux entreprises AUBEPARD, Franck BOUSSEMARE et GAUTIER T.P.

* **DATES DES CONSEILS MUNICIPAUX**

Martine PECH demande si elles sont fixées à l’avance. Le vendredi soir convient bien à la majorité des conseillers municipaux.

* **COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX**

Patricia ALLIER, la secrétaire préparera le procès-verbal de chaque séance et le transmettra à André AUBÉRIC pour rédaction du compte rendu et diffusion sur le site internet de la commune

Vu Le Maire

Luc DELAUP